

Bruxelles, le 29 juin 2026
(OR. en)

11257/26

Dossier interinstitutionnel:
2025/0239 (COD)

COH 125
SOC 466
SAN 556
CADREFIN 315
POLGEN 183
CODEC 1339

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le Fonds social européen dans le cadre des plans de partenariat national et régional établis par le règlement (UE) [plans PNR] et établissant les conditions de mise en œuvre du soutien de l'Union à des emplois de qualité, aux compétences et à l'inclusion sociale pour la période allant de 2028 à 2034 <i>- Orientation générale partielle</i>

Les délégations trouveront ci-joint le texte de l'orientation générale partielle sur le projet de règlement susmentionné, dégagée lors de la session du Conseil "Emploi, politique sociale, santé et consommateurs" du 29 juin 2026¹. Les modifications par rapport au texte initial de la proposition de la Commission sont indiquées en **caractères gras** pour les ajouts et par des crochets [...] pour les suppressions.

¹ Les dispositions [entre crochets] sont exclues de l'orientation générale partielle.

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

[...] relatif au Fonds social européen dans le cadre du Fonds établi par le règlement (UE) [...] règlement PNR] et établissant les conditions de mise en œuvre du soutien de l'Union à des emplois de qualité, aux compétences et à l'inclusion sociale [...] de 2028 à 2034

LE PARLEMENT EUROPÉEN ET LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 164 [...] et son article **175, troisième alinéa**,

vu la proposition de la Commission européenne,

après transmission du projet d'acte législatif aux parlements nationaux,

vu l'avis du Comité économique et social européen,

vu l'avis du Comité des régions,

statuant conformément à la procédure législative ordinaire,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 17 novembre 2017, le socle européen des droits sociaux a été proclamé conjointement par le Parlement européen, le Conseil et la Commission pour répondre aux défis sociaux auxquels l'Europe est confrontée. [...] Le 4 mars 2021, la Commission a présenté, d'une part, un plan d'action pour la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux [...], qui définit les grands objectifs de l'Union pour 2030 – ambitieux, mais réalistes – en matière d'emploi (au moins 78 % des personnes âgées de 20 à 64 ans devraient avoir un emploi), de compétences (au moins 60 % de l'ensemble des adultes devraient participer à une formation chaque année) et de réduction de la pauvreté (le nombre de personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale devrait diminuer d'au moins 15 millions de personnes, dont cinq millions d'enfants)[...] ainsi que des sous-objectifs complémentaires et, d'autre part, une version révisée du tableau de bord social. Afin de contribuer à la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, le FSE devrait soutenir les investissements dans le capital humain et les réformes systémiques dans les domaines stratégiques de l'emploi, de l'éducation et de l'inclusion sociale, de façon à soutenir la cohésion économique, territoriale et sociale, conformément à l'article 174 du traité **sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE)**.

- (2) Les lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres, telles que prévues à l'article 148, paragraphe 2, du [...] TFUE (**ci-après dénommées "lignes directrices pour l'emploi"**), adoptées chaque année par le Conseil dans le cadre du Semestre européen, constituent un instrument essentiel pour la coordination des politiques sociales et de l'emploi nationales et de l'Union. [...] **Les lignes directrices pour l'emploi** fixent des priorités et des objectifs communs pour les politiques sociales, de l'emploi, de l'éducation et des compétences en vue d'améliorer la compétitivité de l'Union et d'en faire un lieu plus propice aux investissements, à la création d'emplois et à la promotion de la cohésion sociale. Le FSE est le principal instrument de l'Union pour soutenir les lignes directrices pour l'emploi et atteindre les objectifs de l'Union en matière de politiques sociales et de l'emploi. Les lignes directrices pour l'emploi complètent les principes du socle européen des droits sociaux. Dans ce contexte, [...] la décision (UE) ... du Conseil² [lignes directrices pour l'emploi adoptées par le Conseil au plus tard le 1^{er} janvier 2027] **devrait servir de référence à la programmation du FSE [pour la période 2028-2034].**
- (3) Au niveau de l'Union européenne, le Semestre européen de coordination des politiques économiques sert de cadre à la définition des priorités **pertinentes en matière** [...] de réformes et au suivi de leur mise en œuvre [...]. Ce cadre devrait servir de base à l'utilisation cohérente des fonds de l'Union, notamment en vue de maximiser la valeur ajoutée du soutien financier reçu.
- (4) L'Union est confrontée aux défis structurels de la mondialisation de l'économie, de la vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement, de la gestion des flux migratoires et de [...] **l'augmentation des menaces pour la sécurité et des menaces hybrides due aux guerres aux frontières de l'UE, en particulier la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, [...] des transitions numérique et vers une énergie propre, de l'évolution technologique et démographique, du vieillissement de la main-d'œuvre, des inégalités sociales, d'un écart considérable du taux d'emploi entre les femmes et les hommes, du manque de logements sociaux et de logements abordables, de la pauvreté, y compris la pauvreté infantile, ainsi que de pénuries grandissantes de compétences et de main-d'œuvre dans de nombreux secteurs et régions, avec une incidence particulière sur les petites et moyennes entreprises (PME).**

² Insérer la référence de publication.

- (5) [...]
- (6) De plus [...], certaines régions pâtissent d'une proportion faible et stagnante de diplômés de l'enseignement supérieur, ne permettant guère de compenser les pertes de main-d'œuvre par une augmentation de la productivité du travail. **Par conséquent, l'Union [...] devrait se préparer à affronter les défis actuels et à venir, en investissant dans les compétences dont elle a besoin, en rendant la croissance plus inclusive et en soutenant une augmentation de la participation au [...] marché du travail, en particulier des femmes, des jeunes et des personnes handicapées, et ce faisant, luttant contre l'écart du taux d'emploi entre les femmes et les hommes et soutenant un équilibre sain entre vie professionnelle et vie privée [...].**

- (7) Le 29 janvier 2025, la Commission a présenté sa communication intitulée "Une boussole pour la compétitivité de l'UE" [...], **et le 26 février 2025, la Commission a adopté sa communication intitulée "Le pacte pour une industrie propre: une feuille de route commune pour la compétitivité et la décarbonation". À la lumière de ces initiatives, il est essentiel de reconnaître le rôle clé des [...] compétences pour assurer la compétitivité [...] et faciliter une transition réussie et juste vers un avenir industriel plus propre et plus compétitif [...] au sein de l'Union[...].**
- (8) [...]

- (9) L'union des compétences vise à soutenir le développement de systèmes d'éducation, de formation et de compétences de qualité, inclusifs et adaptables afin de renforcer la compétitivité, la préparation, et la sécurité de l'Union ainsi que la démocratie en son sein. Par conséquent, conformément aux principes de l'union des compétences, l'Union devrait garantir un financement suffisant pour construire des bases solides en matière de compétences et pour ouvrir à tous des possibilités de perfectionnement et de reconversion professionnels tout au long de la vie et tournées vers l'avenir, en particulier pour relever les défis de la transition numérique, **y compris sous l'impulsion de l'intelligence artificielle, et de la transition** écologique. Cela contribuera [...] aux compétences numériques [...] et aux technologies clés génériques **en particulier**, mais aussi [...] **aux** compétences permettant de soutenir les secteurs émergents, l'objectif étant de [...] **permettre aux** personnes **d'acquérir des** compétences adaptées à la numérisation, aux changements technologiques et liés à l'innovation ainsi qu'aux changements sociaux et économiques, **tout en en réduisant la ségrégation de genre sur le marché du travail**, en facilitant les transitions professionnelles et la mobilité, et en soutenant en particulier les [...] **personnes** peu ou faiblement **qualifiées**. Conformément à l'union des compétences, il convient de relever les défis des transitions numérique et écologique en assurant le perfectionnement et la reconversion des travailleurs, et en alignant les cursus éducatifs et la formation sur [...] **les [...] besoins du marché du travail**.
- (10) [Le règlement (UE) [règlement PNR] établit les règles générales relatives aux plans de partenariat national et régional [...] **(ci-après dénommés "plans PNR")** et définit, en particulier, les objectifs que doivent soutenir [...] les plans **PNR** ainsi que les règles relatives à leur élaboration, leur mise en œuvre, leur gestion [...], leur contrôle **et leur audit**. Le FSE est l'un des fonds préaffectés au niveau national et regroupés dans le cadre des plans PNR, conformément au règlement (UE) [...] [règlement PNR]. Il est donc nécessaire de clarifier le champ d'application du soutien apporté par le FSE par rapport aux objectifs fixés dans le règlement PNR et de prévoir des dispositions spécifiques concernant la mise en œuvre du FSE.]

- (11) [...]
- (12) [Afin de renforcer les sociétés européennes et le modèle social européen, les États membres devraient allouer au FSE un montant minimal de ressources au titre de leurs plans PNR adoptés conformément au règlement (UE) [règlement PNR].] La diversité, tant dans leur nature que dans leur gravité, des défis socio-économiques auxquels les États membres sont confrontés **entre eux et en leur sein** nécessite d'adopter une approche plus souple de la programmation [...], **qui tienne compte des** disparités sociales [...] **et des défis auxquels les États membres sont confrontés, tout en veillant également** à ce que les États membres [...] **affectent leurs ressources à des mesures visant à relever les principaux défis sociaux au niveau de l'Union, à savoir l'emploi des jeunes, le soutien aux personnes les plus démunies, la pauvreté infantile et l'inclusion [...]** sociale.

- (13) Le FSE devrait soutenir l'emploi, **y compris l'emploi indépendant**, l'égalité d'accès de tous au marché du travail, des conditions de travail équitables et de qualité et la mobilité de la main-d'œuvre. Il devrait aider les États membres à fournir en temps utile aux chômeurs et aux personnes inactives [...] **une assistance** efficace, coordonnée et personnalisée, [...] **consistant en un soutien** à la recherche d'emploi, la formation, le perfectionnement et la reconversion professionnels ainsi que sur l'accès à d'autres services de soutien, en accordant une attention particulière aux personnes en situation de vulnérabilité et aux personnes touchées négativement par les transitions écologique et numérique ou par les chocs sur le marché du travail, ainsi qu'aux personnes les plus éloignées du marché du travail. **Le FSE peut continuer à exploiter le potentiel de l'économie sociale pour créer et maintenir des emplois de qualité.** Le FSE devrait continuer à se concentrer sur le chômage des jeunes et le problème des jeunes sans emploi qui ne suivent ni études ni formation (NEET), dans le cadre d'une **prévention de l'abandon précoce de l'éducation et de la formation** et d'une amélioration [...] de la transition entre les études et la vie professionnelle, notamment par la mise en œuvre intégrale de la garantie renforcée pour la jeunesse, qui devrait également favoriser des possibilités d'emploi de qualité pour les jeunes.[...] [...]
- (14) Le FSE devrait renforcer l'offre de main-d'œuvre et améliorer l'éducation et la formation ainsi que l'acquisition de compétences tout au long de la vie. Il devrait notamment favoriser la progression dans le système éducatif et de formation et la transition vers le monde du travail, soutenir l'apprentissage tout au long de la vie, y compris l'apprentissage formel, non formel et informel qui a lieu à toutes les étapes de la vie, **la reconnaissance des qualifications**, et l'employabilité, et contribuer à la compétitivité et à l'innovation sociétale et économique en soutenant des initiatives reproductibles à plus grande échelle et durables dans ces domaines. [...]

- (15) Le soutien apporté par le FSE devrait [...] **servir à promouvoir l'égalité de genre, l'égalité des chances pour tous, des filets de sécurité sociale solides, l'inclusion sociale, l'équité intergénérationnelle et la lutte contre la pauvreté.** Le FSE devrait soutenir les efforts déployés par les États membres [...] **pour lutter contre la pauvreté, y compris la privation matérielle, en vue de briser le cercle vicieux de la reproduction des inégalités d'une génération à l'autre et de promouvoir l'inclusion sociale en assurant l'égalité des chances pour tous et en combattant la discrimination et les inégalités [...]** en matière de santé. **Cela implique de mobiliser toute une série de politiques ciblant les personnes les plus défavorisées, quel que soit leur âge, y compris les enfants [...]** **exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, les communautés marginalisées, telles que les Roms, les ressortissants de pays tiers, y compris les migrants, les travailleurs pauvres et les personnes les plus démunies.** Le FSE devrait [...] **promouvoir l'inclusion active des personnes éloignées du marché du travail afin d'assurer leur intégration socio-économique.** Il devrait également [...] **lutter contre le sans-abrisme, y compris par des mesures de prévention et d'atténuation, conformément à la déclaration de Lisbonne sur la plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme de 2021.**

- (16) [...] Le FSE devrait [...] **faciliter l'accès aux services**, y compris [...] **en soutenant la modernisation, la numérisation et la résilience des services de soins de santé et de soins de longue durée**. La disponibilité de services abordables, durables et de qualité [...] **est essentielle pour garantir l'égalité des chances et la mobilité de la main-d'œuvre**. [...] **Le FSE devrait garantir l'accès de tous**, y compris des enfants **conformément à la garantie européenne pour l'enfance, à des services essentiels de qualité**. **Les besoins spécifiques des personnes handicapées, notamment l'accessibilité**, devraient [...] **être pris en compte en ce qui concerne ces services ainsi que l'autonomie de vie**. Le FSE devrait également contribuer à la modernisation des systèmes de protection sociale, en particulier en vue de favoriser [...] **l'accès à ces systèmes**.

- (16 bis) D'ici à 2040, le marché du travail de l'Union comptera environ un million de personnes de moins chaque année. Dans le même temps, l'espérance de vie augmente. Cela a des répercussions sur les sociétés et les marchés du travail de l'Union. Considérée dans son ensemble, cette situation renforcera la pression s'exerçant sur le modèle de protection sociale des États membres, dont elle menace la durabilité et l'adéquation. Elle imposera également des exigences différentes aux systèmes de santé et de soins de longue durée, ainsi qu'aux personnes travaillant dans ces secteurs. Les pénuries de main-d'œuvre et de compétences vont s'accroître, mettant à rude épreuve la croissance économique et la compétitivité. Le FSE devrait contribuer à atténuer les conséquences de l'évolution démographique au moyen d'approches intégrées prenant la forme à la fois de réformes des politiques et d'investissements dans le capital humain, en tenant compte des disparités territoriales et des régions particulièrement touchées par le déclin démographique, telles que les régions insulaires, reculées ou peu densément peuplées et les frontières extérieures. Comme le souligne la communication de la Commission européenne sur les régions orientales de l'UE limitrophes de la Russie, de la Biélorussie ou de l'Ukraine, des défis tels que le déclin démographique, le vieillissement et la faible densité de la population, le faible maintien des jeunes sur place et les pénuries de main-d'œuvre, associés aux défis en matière de sécurité, y compris les menaces hybrides et la désinformation, nuisent à la croissance et à la prospérité des régions frontalières orientales.**
- (16 ter) Il est essentiel de soutenir l'innovation sociale en tant que moteur de convergence sociale ascendante. L'innovation sociale peut englober l'ensemble du processus d'innovation, depuis l'identification des besoins sociaux et le prototypage, les essais et la validation, jusqu'à la mise à l'échelle finale et l'institutionnalisation des modèles retenus pour les intégrer aux politiques publiques.**

- (17) Les principes de la démocratie, de l'état de droit **ainsi que la protection et le renforcement** des droits fondamentaux sont des valeurs fondamentales [...] **communes** de l'Union, **telles qu'énoncées dans le préambule de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (ci-après dénommée "charte")**. Elles le sont pour chaque personne, en particulier les plus vulnérables. En outre, elles jouent un rôle [...] **essentiel** dans la mise en œuvre effective du FSE. Par conséquent, le FSE devrait également soutenir la promotion et la mise en œuvre de ces valeurs pour tous. Le FSE [...] **devrait** également continuer de défendre les droits des personnes handicapées, tels qu'ils sont consacrés par la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Il [...] devrait aussi permettre de garantir la cohérence avec l'Union de l'égalité et ses stratégies liées [...], qui visent à lutter contre la discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ainsi que de garantir la cohésion sociale en soutenant et en favorisant le développement de sociétés ouvertes, démocratiques, égalitaires, inclusives et fondées sur les droits fondamentaux et l'état de droit. **Le FSE devrait également soutenir les mesures de lutte contre la violence sexiste, y compris au moyen de mesures préventives.**
- (18) Le règlement (UE) [règlement PNR] impose aux États membres de respecter des principes horizontaux lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans [...] **PNR**. Dans ce contexte, les États membres devraient également être encouragés à utiliser le FSE pour soutenir des actions ciblées visant à promouvoir des principes horizontaux tels que l'égalité des genres, **la non-discrimination**, [...] l'accessibilité des services pour les personnes handicapées, et [...] **la participation active** des personnes handicapées.

- (19) **En ce qui concerne le traitement des données à caractère personnel dans le cadre du présent règlement, il convient que les responsables nationaux du traitement des données accomplissent leurs tâches aux fins du présent règlement conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil³. Il convient de garantir la dignité et le respect de la vie privée des personnes les plus démunies recevant des denrées alimentaires et/ou une assistance matérielle de base. Afin d'éviter toute stigmatisation, et conformément aux exigences du règlement (UE) [règlement PNR] et du règlement (UE) [règlement sur la performance], les personnes qui reçoivent des denrées alimentaires et/ou une assistance matérielle de base ne devraient pas être tenues de s'identifier lorsqu'elles reçoivent une aide, sauf si cela est nécessaire.**
- (20) [...]
- (21) [...]

³ Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) (JO L 119 du 4.5.2016, p. 1).

- (22) [...]
- (23) La mise en œuvre effective et efficace des actions soutenues par le FSE dépend de la bonne gouvernance et du partenariat entre tous les acteurs aux échelons territoriaux pertinents et les acteurs socio-économiques, en particulier les partenaires sociaux et la société civile. Il est dès lors essentiel que les États membres encouragent la participation des partenaires sociaux et de la société civile à la mise en œuvre du FSE. Les États membres qui ont reçu une recommandation par pays dans ce domaine devraient [...] favoriser le renforcement des capacités des partenaires sociaux et des organisations de la société civile. [...] **Le FSE devrait soutenir la modernisation du marché du travail, de l'éducation, et des institutions et services sociaux et de santé.**
- (24) Compte tenu des caractéristiques et des contraintes particulières des régions ultrapériphériques, **conformément à l'article 349 du TFUE**, les États membres devraient inclure, dans le chapitre consacré à ces régions, des mesures visant à renforcer l'emploi et la mobilité professionnelle, [...] l'éducation et les compétences, **et l'inclusion sociale, y compris dans le cadre de mesures de mobilité.**

(25) Étant donné que les objectifs du présent règlement, à savoir renforcer l'efficacité des marchés du travail et promouvoir l'accès à un emploi de qualité, améliorer l'accès à l'éducation et à la formation et la qualité de ces dernières, promouvoir l'inclusion sociale et la santé et réduire la pauvreté, ne peuvent être atteints de manière suffisante par les États membres, mais peuvent l'être mieux à l'échelle de l'Union, l'Union peut adopter des mesures conformément au principe de subsidiarité consacré à l'article 5 du traité sur l'Union européenne. Conformément au principe de proportionnalité énoncé audit article, le présent règlement n'excède pas ce qui est nécessaire pour atteindre ces objectifs.

(25 bis) Afin d'assurer la continuité du soutien apporté et de permettre une mise en œuvre cohérente et en temps utile dès le début du cadre financier pluriannuel 2028-2034, le présent règlement devrait entrer en vigueur de toute urgence le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*,

ONT ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

Objet

1. [Le présent règlement établit les conditions spécifiques de mise en œuvre du Fonds social européen pour la période de programmation 2028-2034 comme partie intégrante du soutien de l'Union, conformément aux objectifs généraux énoncés à l'article 2 du règlement XX [règlement PNR], et notamment ses points b) et e).
2. Ce soutien de l'Union est fourni dans le cadre des plans de partenariat national et régional, conformément aux règles énoncées dans le règlement (UE) [...] [règlement PNR].]

Article 2

Soutien du FSE

1. Le Fonds social européen (FSE) soutient les objectifs spécifiques **pertinents** énoncés à l'article 3, **paragraphe 1, du règlement [...] (UE) [...] [règlement PNR], et en particulier au point c), i) à v), et au point e), i), dudit article.**
2. Aux fins [...] de l'article 2, point b), du règlement [...] (UE) [règlement PNR], **l'utilisation du FSE par les États membres est, lorsqu'il y a lieu, fondée [...] sur les lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres, conformément à l'article 148, paragraphe 2, du [...] TFUE, établies dans la décision (UE) xxxx [lignes directrices pour l'emploi adoptées par le Conseil au plus tard le 1^{er} janvier 2027].**

Article 3
Définitions

Aux fins du présent règlement, on entend par:

- 1) "innovation sociale": action dont les fins comme les moyens revêtent un caractère social et, en particulier, action portant sur la conception et la mise en œuvre de nouvelles idées concernant des produits, services, pratiques et modèles, qui répond à des besoins ou défis sociaux tout en créant de nouvelles relations ou collaborations sociales entre les organisations publiques, de la société civile ou privées, bénéficiant ainsi à la société et renforçant la capacité de celle-ci à agir;**
- 2) "personnes les plus démunies": des personnes physiques, qu'il s'agisse d'individus, de familles, de ménages ou de groupes composés de ces personnes, y compris les enfants en situation de vulnérabilité et les personnes sans domicile, dont le besoin d'assistance a été déterminé suivant des critères objectifs qui ont été établis par les autorités compétentes en collaboration avec les parties concernées, et qui sont susceptibles d'inclure des éléments permettant de prendre en charge les personnes les plus démunies dans certaines zones géographiques;**
- 3) "assistance matérielle de base": les biens qui répondent aux besoins essentiels qu'une personne doit satisfaire pour vivre dans la dignité, tels que des vêtements, des produits d'hygiène, y compris des produits d'hygiène féminine, et du matériel scolaire;**
- 4) "mesure d'accompagnement": une action menée en sus de la distribution de denrées alimentaires et/ou d'une assistance matérielle de base dans le but de lutter contre l'exclusion sociale et de contribuer à éradiquer la pauvreté, telle qu'une activité consistant à diriger une personne vers des services sociaux et de santé et à fournir de tels services, notamment un soutien psychologique, à communiquer des informations utiles sur les services publics ou à donner des conseils en matière de gestion du budget d'un ménage;**

Article 4

Innovation sociale

1. **Les États membres peuvent soutenir l'innovation sociale** [...] dans les domaines relevant du champ d'application du FSE, notamment dans le but de tester, d'évaluer et de développer des solutions innovantes, y compris au niveau local ou régional, afin de répondre aux besoins sociaux en partenariat avec les partenaires concernés [...], **y compris les autorités publiques, les partenaires sociaux, les entités de l'économie sociale, le secteur privé et la société civile.**
2. La Commission a recours à l'assistance technique de sa propre initiative, conformément à l'article 12 du règlement (UE) [règlement PNR], pour faciliter le renforcement des capacités en matière d'innovation sociale, notamment par le soutien à l'apprentissage mutuel, **le recours à la coopération transnationale, la mise en place de réseaux, et la promotion et la diffusion des bonnes pratiques et méthodes.**

Article 5

Soutien [...] au changement démographique

Les États membres et les régions [...] **peuvent définir** une approche intégrée pour relever les défis découlant [...] **du changement** démographique dans un ou plusieurs chapitres spécifiques de leur plan de partenariat national et régional.

Soutien aux personnes les plus démunies

1. Les États membres [...] **apportent leur soutien aux personnes les plus démunies pour lutter** contre la privation matérielle au moyen de distributions de denrées alimentaires [...] **et/ou par une assistance matérielle de base ou par le biais d'activités d'inclusion sociale visant à l'intégration sociale des personnes les plus démunies. Le soutien apporté sous la forme de distributions de denrées alimentaires et/ou par une assistance matérielle de base** est conforme au droit de l'Union en matière de sécurité des produits de consommation. **Le soutien aux personnes les plus démunies s'ajoute à toute prestation sociale qui peut être accordée par les systèmes sociaux nationaux ou conformément au droit national.**
2. Les États membres et les bénéficiaires choisissent l'aide alimentaire et/ou l'assistance matérielle de base en fonction de critères objectifs liés aux besoins des personnes les plus démunies. Les critères de sélection des produits alimentaires, et [...] de l'assistance matérielle de base cas échéant, tiennent également compte d'aspects climatiques et environnementaux aux fins d'assurer une transition écologique équitable et juste [...]. S'il y a lieu, les denrées alimentaires à distribuer sont choisies après analyse de leur contribution au régime alimentaire équilibré des personnes les plus démunies. L'aide alimentaire et/ou l'assistance matérielle de base peuvent être accordées directement aux personnes les plus démunies ou indirectement par exemple au moyen de bons ou de cartes, sous forme électronique ou autre, à condition que ceux-ci ne puissent être échangés que contre des denrées alimentaires et/ou une assistance matérielle de base. [...]
3. La Commission et les États membres veillent à ce que l'aide fournie dans le cadre du soutien à la lutte contre la privation matérielle respecte la dignité et prévienne la stigmatisation des personnes les plus démunies. **En cas de soutien apporté sous la forme de denrées alimentaires et/ou d'une assistance matérielle de base, les personnes les plus démunies sont exclues des contrôles et audits, à moins qu'une évaluation n'établisse un risque spécifique d'irrégularité ou de fraude.**

4. Les États membres complètent la [...] **distribution de denrées** alimentaires et/ou de l'assistance matérielle de base [...] **en prenant** des mesures d'accompagnement [...].

Le premier alinéa ne s'applique pas [...] lorsqu'il n'est pas possible **de prendre** de telles mesures [...], par exemple lorsque l'aide est fournie en réponse à une situation d'urgence comme une catastrophe naturelle.

5. **Lorsqu'il y a lieu, et conformément aux exigences du règlement (UE) [règlement PNR] et du règlement (UE) [règlement sur la performance], le soutien à la lutte contre la privation matérielle peut être fourni sans qu'il soit requis d'identifier les personnes les plus démunies au point de fourniture du soutien, où une telle identification n'est pas nécessaire.**

Article 7

Partenariat

Les États membres assurent aux partenaires sociaux et aux organisations de la société civile une participation significative à la mise en œuvre des politiques en faveur d'emplois de qualité, de l'éducation [...] **et de la formation** et de l'inclusion sociale, conformément à l'article 6 du règlement XX [règlement PNR].

Comité institué en vertu de l'article 163 du TFUE

1. La Commission est assistée par le comité institué en vertu de l'article 163 du TFUE (ci-après dénommé "comité du FSE") en ce qui concerne le soutien prévu pour [...] **les objectifs spécifiques visés à l'article 3, paragraphe 1, point c), i) [...] à v), et à l'article 3, paragraphe 1, point e), i), du règlement [...] (UE) [règlement PNR].**
2. Chaque État membre nomme un représentant du gouvernement, un représentant des organisations de travailleurs, un représentant des organisations d'employeurs ainsi qu'un suppléant pour chacun des membres, pour une durée maximale de sept ans. En l'absence d'un membre, le suppléant participe de plein droit aux délibérations. Le comité du FSE comprend également un représentant issu de chacune des organisations représentant, à l'échelon de l'Union, les organisations de travailleurs et les organisations d'employeurs. **Le comité du FSE, y compris ses groupes de travail, peut inviter des représentants des parties prenantes à assister, sans droit de vote, à ses réunions. Il peut s'agir de représentants de la Banque européenne d'investissement et du Fonds européen d'investissement, ainsi que d'organisations pertinentes de la société civile.**
3. Le comité **du FSE** peut émettre des avis sur [...]:
 - a) **des questions relatives à la mise en œuvre du FSE;**
 - b) **des questions en rapport avec la contribution du FSE à la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, y compris des recommandations par pays et des priorités liées au Semestre européen;**
 - c) **des questions concernant le règlement (UE) [règlement PNR] qui présentent un intérêt pour le FSE.**

Les avis du comité du FSE sont adoptés à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et sont communiqués au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions pour information.

La Commission informe par écrit le comité du FSE de la façon dont elle a tenu compte de ses avis.

Article 9

Entrée en vigueur et application

Le présent règlement entre en vigueur le [...] jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Il s'applique à compter de la date d'application du règlement (UE) [...] établissant les plans de partenariat national et régional pour la période 2028-2034.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le ...

Par le Parlement européen

La présidente

Par le Conseil

Le président / La présidente
